

COMPTE RENDU  
DU CONSEIL MUNICIPAL  
du 10 septembre 2020

Le Conseil Municipal de la commune de BELPECH

Légalement convoqué, s'est rassemblé à la mairie de Belpech, sous la présidence de Monsieur VIDAL Pierre, maire

Convocation en date du 3 septembre 2020

**Présents :** VIDAL Pierre, VILESPY Estelle, REMOLA Christophe, BENAZETH Céline, FONTES Frédéric, GAUBERT Raymond, FELIU Joseph, BOUSQUET Noël, SCIAU Florence, CROS Christine, MARIO Jean Christophe, FOURES Jean-Robert, LOUBET Andrine, HOCQUERELLE Alix

Formant la majorité des membres en exercice.

**Absents excusés :** BLANC- MONTERO Nicole

**Absent :** néant

**Procurations :**

Mme Estelle VILESPY a été désignée secrétaire de séance.

Monsieur le Maire demande de rajouter un point à l'ordre du jour :

- Travaux passage à gué de Canens

Accepté à l'unanimité

**Ordre du jour**

- Approbation procès-verbal du 25 juin et 10 juillet 2020
- Décision modificative au budget 2020
- Fonctionnement école – cantine – participation des communes
- Modification du tableau des effectifs
- Convention avec le centre de gestion de la fonction publique territoriale de l'Aude pour aide au recrutement
- Renouvellement adhésion au CAUE
- Autorisation signature conventions don mobilier archéologique
  
- Dossier travaux Vixiège – Choix de l'entreprise

## **Approbation procès-verbaux du 25 juin et du 10 juillet 2020**

Monsieur le Maire soumet les procès-verbaux des séances du 25 juin et 10 juillet 2020 à l'approbation du Conseil Municipal

### **Vote du Conseil :**

Abstention : 0  
Contre : 0  
Pour : 14

## **Décision modificative au budget 2020**

Afin de procéder au paiement du terrain que le conseil municipal a décidé d'acheter à M. CHAPOT Pascal, Chemin des mariages, cadastré AY 841 d'une superficie de 61 m<sup>2</sup> pour un montant de 1 525 € plus frais notariés, Monsieur le maire propose de voter les crédits supplémentaires suivant :

D 2111	+ 3 000 €
R 10226	+ 3 000 €

### **Vote du Conseil :**

Abstention : 0  
Contre : 0  
Pour : 14

## **Fonctionnement école cantine 2019/2020 – bilan – demande participation des communes**

### **ECOLE**

*Présentation du bilan financier du fonctionnement de l'école pour l'année scolaire 2019/2020*

*Fonctionnement 2019/2020 :*

Le bilan de fonctionnement de l'école pour l'année scolaire 2019-2020 fait apparaître un montant de dépenses de 90 854.80 € pour 114 enfants scolarisés, soit un montant de 796.97 € par enfant.

Malgré la période difficile que nous avons rencontré cette année Monsieur le Maire propose de maintenir la participation des communes, dont les enfants fréquentent l'école de Belpech, à 700 € par enfant et demande l'autorisation de signer tout document se rapportant à ce dossier.

### **Vote du Conseil :**

Abstention : 0  
Contre : 0  
Pour : 14

### **CANTINE**

*Présentation du bilan financier du fonctionnement de la cantine pour l'année scolaire 2019/2020*

Le nombre de repas servis en 2019-2020 est de : 6 337, soit 4 072 repas en moins par rapport à 2018/2019

Montant total des dépenses : 65 660.31 €  
Certaines dépenses sont fixes (personnel, intérêt emprunt)

Le prix de revient du repas est donc pour l'année scolaire 2019-2020 de : 10.36 €.

Le montant des recettes s'élève à : 16 793.05 €

La participation restant à la charge de la commune s'élève donc à 48 867.26 € soit 7.71€ par repas.

Monsieur le Maire propose, considérant tous les problèmes liés à cette année scolaire de maintenir la participation des communes, dont les enfants fréquentent la cantine de Belpech, à 5 € par repas et demande l'autorisation de signer tout document se rapportant à ce dossier.

**Vote du Conseil :**

Abstention : 0  
Contre : 0  
Pour : 14

**Prix du repas 2020/2021**

Monsieur le Maire propose de maintenir le prix du repas à 2.65 €.

**Vote du Conseil :**

Abstention : 0  
Contre : 0  
Pour : 14

**Modification du tableau des effectifs**

Estelle VILESPY présente la procédure à suivre pour le recrutement d'un agent au service technique afin d'assurer la responsabilité du service et l'encadrement du personnel aux ateliers municipaux, Monsieur le Maire propose de modifier le tableau des effectifs en ouvrant :

1 poste d'agent de maîtrise,  
1 poste de technicien

Elle précise qu'en application des articles 3-2 et 3-3 de la loi 84-53 du 26 janvier 1984 ces postes pourront être pourvus par un contractuel.

Afin de mettre le tableau des effectifs à jour considérant que l'agent qui occupait le poste d'adjoint administratif à 14 heures est en retraite, Monsieur le Maire propose de supprimer le poste d'adjoint administratif territorial 14 heures

<b>Situation au 1<sup>er</sup> juillet 2019</b>	<b>Situation au 1<sup>er</sup> janvier 2020</b>
1 poste de rédacteur principal 1 <sup>ère</sup> classe 35 heures	1 poste de rédacteur principal 1 <sup>ère</sup> classe 35 heures
1 poste adjoint administratif principal 1 <sup>er</sup> classe 35 heures	1 poste adjoint administratif principal 1 <sup>er</sup> classe 35 heures
1 poste adjoint administratif territorial 14 heures	
1 Poste d'ATSEM principal 1 <sup>er</sup> classe 35 heures	1 Poste d'ATSEM principal 1 <sup>er</sup> classe 35 heures
1 Postes d'adjoint technique principal 1 <sup>ère</sup> classe 35 h	1 Postes d'adjoint technique principal 1 <sup>ère</sup> classe 35 h
5 Postes d'adjoint technique territorial 35 heures	5 Postes d'adjoint technique territorial 35 heures
2 Postes d'adjoint technique territorial principal 2 <sup>ème</sup> classe 35 heures	2 Postes d'adjoint technique territorial principal 2 <sup>ème</sup> classe 35 heures
1 poste de rédacteur 35 heures	1 poste de rédacteur 35 heures
1 poste adjoint administratif principal 1 <sup>ère</sup> classe 35 h	1 poste adjoint administratif principal 1 <sup>ère</sup> classe 35 h
	1 poste d'agent de maîtrise
	1 poste de technicien

Vote du Conseil Municipal :

Abstention 0  
Contre 0  
Pour 14

### **Convention avec le centre de gestion de la fonction publique territoriale de l'Aude pour aide au recrutement**

Estelle VILESPY présente la possibilité de solliciter le centre de gestion de la fonction publique territoriale de l'Aude pour un accompagnement dans la procédure de recrutement d'un agent affecté au service technique en qualité de responsable.

Les missions du centre de gestion :

- Elaboration de la fiche de poste
- Aide à la déclaration de vacance de poste sur la bourse de l'emploi et de l'offre d'emploi
- Elaboration des grilles d'entretien
- Réception des curriculum vitae
- Analyse des candidatures
- Présentation d'une présélection des candidatures
- Convocation et déroulement des entretiens au siège du CDG de l'Aude
- Organisation et participation du 1<sup>er</sup> jury dans les locaux du CDG de l'Aude
- Test de bureautique

- Aide à la seconde sélection des candidatures
- Convocation, organisation et participation au 2<sup>nd</sup> jury au sein de la collectivité
- Courrier aux candidats (retenu et non retenus)
- Courrier à la collectivité de l'agent titulaire recruté si nécessaire

Le cout de cette prestation est de 300 € plus frais annexes : affranchissements, parutions éventuelles dans des journaux...)

Après avoir pris connaissance des clauses de la convention, Monsieur le Maire demande au conseil municipal de se prononcer sur ce sujet

Vote du Conseil Municipal :

Abstention	0
Contre	0
Pour	14

### **Renouvellement adhésion au CAUE**

Monsieur le Maire propose comme chaque année de renouveler l'adhésion au CAUE (Conseil d'Architecture, d'Urbanisme et de l'Environnement de l'Aude)

Le montant de la cotisation s'élève pour 2020 à 0.20 € / habitant.

Proposition de date opération façade aménagement logement

Vote du Conseil Municipal :

Abstention	0
Contre	0
Pour	14

### **Autorisation signature convention don mobilier archéologique**

Estelle Vilespy rappelle qu'un devis avec l'amicale Laïque de Carcassonne a été signé pour inventorier nettoyer et reconditionner du mobilier archéologique détenu par certains administrés de la commune.

Afin de démarrer cette prestation il y a lieu de conventionner avec ces personnes afin que ces vestiges soient cédés à la Mairie de Belpech pour y être déposés afin de les sauvegarder sans limite de durée.

Monsieur le Maire demande l'autorisation de signer ces conventions avec Monsieur Henri Canal, Monsieur Loris Masson, Mme Eloïse Germa et Yona MAASSEN

Vote du Conseil Municipal :

Abstention	0
Contre	0
Pour	14

### **Dossier travaux vixiège – choix de l'entreprise**

Une consultation d'entreprise a été effectuée pour la réalisation des travaux de restauration des berges de la Vixiège, sous le café jusqu'au pont de la rue René Cassin.

Deux entreprises ont répondu : VALLEZ et CAZAL, toutes deux de Salles sur l'Hers.

Les devis ont été transmis au bureau d'étude chargé de l'analyse et du suivi des travaux qui a donné les conclusions suivantes :

- Prix généraux : VALLEZ = 4 700 € | CAZAL = 4 916 € => même ordre de grandeur.
- Travaux préparatoires : VALLEZ = 2 610 € | CAZAL = 1 381 € => CAZAL ne mentionne pas le barrage filtrant prévu dans le devis de VALLEZ.
- Empierrement (partie n°3) : VALLEZ = 4 844 € | CAZAL = 7 653 € => grosse différence de prix au m<sup>3</sup> pour le terrassement en déblai (20 €/m<sup>3</sup> pour VALLEZ | 175 €/m<sup>3</sup> pour CAZAL)

*Cet aspect mériterait d'être confirmé auprès de VALLEZ pour éviter les déconvenues.*

- Enduit resto (partie n°4) : VALLEZ = 3 550 € | CAZAL = 6 000 € => différence dans le prix au ml d'enduit 142 € contre 240 €.

*Cet aspect mériterait d'être confirmé auprès de VALLEZ pour éviter les déconvenues*

- Ouvrage béton (partie n°5) : VALLEZ = 10 030 € | CAZAL = 15 884 € => différence dans prix du terrassement et prix au m<sup>3</sup> de béton.

**Au bilan : VALLEZ = 25 734 € | CAZAL = 35 834 €**

Les deux devis respectent l'ensemble des prestations attendues (hormis le barrage filtrant pour CAZAL)

Le devis de l'entreprise VALLEZ est économiquement le plus intéressant. Attention toutefois à la bonne prise en compte des contraintes de réalisation des travaux (présence des piliers de la terrasse du restaurant notamment pour la partie n°5 et d'une intervention sous l'arche du pont pour la partie n°3)

- L'entreprise VALLEZ a confirmé les prix par mail le 9 septembre 2020

Après avoir entendu l'analyse des devis établie par le Cabinet Antéa Group, Monsieur le Maire propose de retenir l'entreprise VALLEZ pour un montant de 25 734 € H.T.

Vote du Conseil Municipal :

Abstention	0
Contre	0
Pour	14

### **Travaux passage à gué Canens – choix de l'entreprise**

Frédéric Fontes rappelle que suite aux fortes pluies du mois de janvier le passage à gué situé sur le chemin communal reliant Soye à Canens, avait été emporté par les eaux.

Une subvention a été demandé au titre de la dotation nationale de solidarité. Le dossier est en cours, nous n'avons pas pour le moment de notification.

Nous avons toutefois l'autorisation de réaliser les travaux.

Des devis ont été demandés. Trois entreprises ont répondu :

- VALLEZ 42 917,76 € T.T.C. (37 764.80 € H.T.)
- CAZAL 45 722.40 € T.T.C. (38 102 € H.T.)
- RESPAUD 48 086.94 € T.T.C. (40 072.45 € H.T.)

Les travaux consistent au démontage de l'existant pour mettre de gros cadres de 1 m avec par-dessus une dalle béton et 60 tonnes de rochers en amont et en aval du passage ainsi que de la grave M. Durant, propriétaire des terres demande d'attendre mi-novembre après les semis  
Une solution provisoire sera effectuée afin de permettre à l'exploitant d'effectuer ses travaux de semis  
Il est précisé que les matériaux utilisés pour la solution provisoire pourront être réutiliser sur d'autres chantiers,

Monsieur le maire propose de retenir l'entreprise VALLEZ.

Vote du Conseil Municipal :

Abstention	0
Contre	0
Pour	14

L'ordre du jour étant terminé Monsieur le Maire a levé la séance à 18 h 45.

Le Maire  
Pierre VIDAL

